

BEP VENTE ACTION MARCHANDE
SUJET

EP3 : Épreuve économique et juridique

Durée : 1 Heure

Coefficient : 2

Remarque préliminaire :

Le candidat composera directement sur le sujet et remettra l'ensemble des feuilles renseignées ou non. Les faire agraffer à l'intérieur de la copie par le surveillant de salle.

Nombre de pages composant le sujet : 7

Session 2008	BEP Vente Action Marchande	SUJET
EP3 – Épreuve économique et juridique		
Durée: 1 heure	Coef: 2	Page 1/7

NOTE AUX CANDIDATS

Le sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7
 Vous disposez des documents 1 à 2.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé. Pour préserver l'anonymat, votre nom ou votre signature ne doit apparaître sur aucune feuille.
 Il sera tenu compte de la qualité et de la rédaction de vos réponses.

Connaissances évaluées	Tâches à effectuer	Documents à consulter	Barème
Première partie : ÉCONOMIE			
5.1.1 5.1.3	<ul style="list-style-type: none"> - Montrer l'importance de l'économie dans la vie quotidienne. - Analyser l'évolution globale et l'évolution de la structure de la consommation des ménages. 	Document 1	10 pts
Deuxième partie : DROIT			
5.2.1	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir un mode de preuve et justifier son choix. - Identifier les principales juridictions et leur compétence. 	Document 2	10 pts

Mise en situation :

Jean-Paul, en deuxième année de BEP Vente Action Marchande, voudrait dans le futur ouvrir son magasin. Il craint une baisse de la consommation, il décide de se documenter. Répondez aux questions suivantes, en vous aidant du document 1 et de vos connaissances.

1.1 Citez trois raisons qui montrent que les conditions sont réunies pour une reprise de l'économie en France.

.....
.....
.....
.....

1.2 Expliquez pourquoi les taux d'intérêt bas favorisent la consommation des ménages.

.....
.....
.....
.....

1.3 Quelle est l'incidence sur l'épargne ?

.....
.....

1.4 Pourquoi le pessimisme* des ménages pèse sur la reprise de l'économie.

.....
.....
.....
.....

1.5 Comment se traduit le pessimisme* des chefs d'entreprise ?

.....
.....
.....
.....

* pessimisme = inquiétude, angoisse, défaitisme.

1.6 Donnez deux raisons pour lesquelles l'Allemagne est plus compétitive que la France.

.....
.....
.....
.....

1.7 Donnez deux raisons qui font craindre une baisse de consommation en Allemagne.

.....
.....
.....
.....

1.8 À votre avis, quelles seraient les conséquences d'un plus grand optimisme des ménages, sur l'épargne et la consommation ?

- Conséquence sur l'épargne :
- Conséquence sur la consommation :

Session 2008	BEP Vente Action Marchande	SUJET
EP3 – Épreuve économique et juridique		
Durée: 1 heure	Coef: 2	Page 4/7

DOCUMENT 1 :

Selon Olivier Blanchard (économiste), toutes les conditions sont réunies pour une reprise de notre économie. Il ne manque que l'optimisme des ménages et des chefs d'entreprise...

LA FRANCE SE PORTE MIEUX QU'ELLE NE LE CROIT

Capital : Vue des Etats-Unis, l'économie française vous paraît-elle sur la bonne ou sur la mauvaise pente ?

Olivier Blanchard : Plutôt sur la bonne. En France, comme dans la plupart des pays d'Europe, les conditions sont réunies pour une reprise. Les taux d'intérêt, même s'ils ont un peu remonté, demeurent bas, les entreprises affichent des profits confortables, la productivité a recommencé à augmenter. Les seuls freins sont le pessimisme des ménages, qui bride la consommation, et celui des chefs d'entreprise, qui pèse sur l'investissement. Mais les études montrent que le moral des agents économiques s'améliore petit à petit. On constate la même chose en Allemagne.

Capital : La différence est que l'Allemagne est plus compétitive, comme en témoignent ses scores à l'exportation...

Olivier Blanchard : Oui, parce que les coûts salariaux y ont très peu augmenté pendant près de dix ans et que son industrie est mieux adaptée à la demande mondiale. Ce boom des exportations a entraîné un redémarrage de l'investissement. Côté consommation, c'est pour l'instant moins brillant: les Allemands craignent que la hausse prochaine de la TVA et la réforme du système de retraite n'entament encore leur pouvoir d'achat. Mais, quand ces incertitudes seront levées, ils reprendront goût à la dépense et un cercle vertueux pourrait s'enclencher. En France, la croissance est d'une autre nature. Elle repose davantage sur la consommation que sur l'investissement. Mais l'Hexagone profitera comme l'Allemagne de la reprise dans l'ensemble de la zone euro. On y attend une croissance de 2,5% en 2007, le meilleur score depuis 2000. [...]

Capital 2007

Session 2008	BEP Vente Action Marchande	SUJET
EP3 – Épreuve économique et juridique		
Durée: 1 heure	Coef: 2	Page 5/7

Mise en situation :

Finally Jean-Paul a ouvert son magasin mais il s'aperçoit que la clôture du magasin voisin, l'empêche d'accéder à sa réserve. Il se renseigne sur ses droits.

Répondez aux questions suivantes, en vous aidant du document 2 et de vos connaissances.

2.1 Quelle est la raison du conflit entre Monsieur S. et son voisin ?

.....
.....

2.2 S'agit-il d'un fait ou d'un acte juridique (ce conflit étant un événement de la vie courante).

.....
.....

2.3 Dans le cas de ce procès, quel est le demandeur, quel est le défendeur ?

.....
.....

2.4 Monsieur S. peut-il utiliser l'enregistrement téléphonique comme moyen de preuve, Expliquez.

.....
.....
.....
.....

2.5 Dans quel procès l'enregistrement peut-il servir de preuve ?

.....
.....
.....

Session 2008	BEP Vente Action Marchande	SUJET
EP3 – Épreuve économique et juridique		
Durée: 1 heure	Coef: 2	Page 6/7

2.6 Sur qui pèse la charge de la preuve ?

.....
.....

2.7 Citez un exemple de preuve parfaite que vous connaissez.

.....
.....

DOCUMENT 2 :

Des enregistrements téléphoniques peuvent-ils servir de preuve lors d'un procès entre voisins ?

Monsieur S., en conflit avec son voisin pour une histoire de clôture mal posée, a enregistré en douce une de leurs conversations téléphoniques. Peut-il l'utiliser comme moyen de preuve lors du procès qu'il compte lui intenter ?

La réponse de l'avocat :

Non. Les tribunaux sont formels : en cas de procès au «civil», c'est-à-dire concernant les conflits entre simples particuliers, les enregistrements téléphoniques réalisés à l'insu de son adversaire ne peuvent être produits devant le juge. Ils sont en effet considérés comme des éléments portant atteinte à la loyauté des débats. La Cour de cassation s'est prononcée récemment dans ce sens (1^{re} chambre civile, arrêt n° 05-60.0447 du 7 juin 2005). S'agissant d'un procès engagé au «pénal», c'est-à-dire mettant en cause un crime ou un délit, il en serait allé autrement: la justice admet que de tels enregistrements puissent constituer un élément de preuve parmi d'autres, et à ce titre être présentés devant le juge (Cour de cassation, chambre criminelle, arrêt n° 00-85-580 du 13 juin 2001).

Capital Août 2007

Session 2008	BEP Vente Action Marchande	SUJET
EP3 – Épreuve économique et juridique		
Durée: 1 heure	Coef: 2	Page 7/7